

COMITÉ INCLUSION PAR L'EMPLOI MEDEF SUD – ANLCI et Cria Paca France travail

Jeudi 29 février 2024
MEDEF Sud | Marseille

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

01

Au programme

13h45 : Accueil café + faisons connaissance

14h00 : 1^{ère} séquence de travail sur l'illettrisme : constat

15h00 : 2^{ème} séquence de travail : idéation

15h30 : Intervention de France Travail : Au-delà du nom, quels changements pour les entreprises et aux demandeurs d'emploi (notamment les plus vulnérables) induits par la réforme ?

15h50 : Comité inclusion, productions et perspectives 2024

16h20 : Tour de table, retours d'expérience

3

ATELIERS SUR L'ILLÉTRISME

2022

FRANCE TRAVAIL

03

Tout comprendre de France Travail

La réforme issue du rapport France Travail et de la loi pour le plein emploi pose les conditions d'une meilleure coopération entre les acteurs intervenant dans les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, au premier rang desquels figurent Pôle emploi devenu France Travail, les Missions locales, Cap emploi et les collectivités territoriales, chacun gardant ses compétences et ses missions.



Le réseau pour l'emploi : une coopération renforcée entre les acteurs du réseau et une gouvernance simplifiée (1/2)

L'ambition de la réforme est **d'installer une meilleure coopération** entre France Travail, les Missions locales, les Cap emploi et les collectivités territoriales, notamment les Conseils régionaux et départementaux réunis au sein du « réseau pour l'emploi », auquel pourront se joindre d'autres acteurs sur la base du volontariat (APEC, SIAE etc).

L'objectif de cette coopération renforcée est de veiller à ce que :

- **toutes les personnes ayant besoin d'un emploi bénéficient d'un accompagnement adapté tout au long de leur parcours vers l'emploi ;**
- **toutes les entreprises ayant des besoins de recrutement soient accompagnées.**

Pour ce faire, **les différents acteurs du réseau pour l'emploi partagent des « communs »** que sont des services numériques, des indicateurs de pilotage et d'évaluation, ou encore un processus commun d'orientation à partir d'une inscription de toutes les personnes à la recherche d'un emploi à France.

Sur le champ de l'entreprise, les acteurs du réseau organisent des actions communes notamment de **prospection concertée envers les employeurs.**

Le réseau pour l'emploi : une coopération renforcée entre les acteurs du réseau et une gouvernance simplifiée (2/2)

Une nouvelle gouvernance est créée sous forme de comités pour l'emploi pour répondre aux besoins des usagers, impulser des actions concrètes au plus près des territoires et en suivre les résultats :

- à partir de janvier 2024, un comité national pour l'emploi, présidé par le Ministre du Travail;
- au plus tard au 1er janvier 2025, probablement dès juillet 2024, **des comités territoriaux à chaque échelon** (bassin, département et région) coprésidés par le préfet et le représentant de la collectivité territoriale concernée.

Ces comités ont vocation à remplacer ceux existants dans le champ de l'emploi et de l'insertion (SPEL, SPER par exemple).

France Travail, un acteur central du réseau pour l'emploi (1/2)

Pôle emploi devient France Travail. **Il conserve ses missions actuelles d'accueil, d'information, d'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'aide et de conseil des entreprises, ainsi que le versement des allocations et autres aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat.**

Certaines missions de l'opérateur sont élargies avec notamment **l'inscription de tous** à France Travail à compter du 1er janvier 2025.

France Travail se voit également confier des **nouvelles missions pour le compte de tous**, c'est à dire pour le compte du **réseau des acteurs pour l'emploi**. Ainsi, France Travail élaborera, avec ses partenaires, et proposera au Comité national pour validation, les critères d'orientation, les principes du socle commun de services, ainsi que des méthodologies et référentiels.

France Travail, un acteur central du réseau pour l'emploi (2/2)

L'opérateur sera également chargé de concevoir et de mettre à disposition des membres du réseau, **des outils et services communs numériques**, notamment pour partager les informations sur le suivi des personnes ou encore des actions de développement de compétences via l'Académie France Travail.

Enfin, France Travail aura un **rôle d'appui auprès des instances de gouvernance** que ce soit au niveau national, régional, départemental ou local. Cela passera notamment par l'élaboration de feuille de route, de plans d'actions locaux ou encore par la production des indicateurs de suivi, de pilotage et d'évaluation des actions qui sont mises en œuvre collectivement dans le cadre du réseau.

L'inscription de tous auprès de France Travail

(entrée en vigueur au 1er janvier 2025)

Le point d'entrée du parcours des usagers est l'inscription auprès de France Travail, non seulement de toutes les personnes à la recherche d'un emploi qui le sollicitent (comme actuellement), mais également des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de leurs conjoints, partenaires liés par un PACS et concubins, des personnes en situation de handicap qui sollicitent un accompagnement auprès de Cap emploi ainsi que des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi qui sollicitent une mission locale pour un accompagnement.

Cette inscription de tous les usagers est fondamentale car elle donne aux personnes le droit, d'une part, à une orientation, et, d'autre part, à un suivi de leur parcours dans le temps quel que soit l'organisme référent qui prendra en charge cet accompagnement.

Le diagnostic, élément essentiel au démarrage d'un accompagnement efficace des personnes

(entrée en vigueur au 1er janvier 2025)

L'organisme référent chargé de l'accompagnement réalise, conjointement avec la personne qu'il accompagne, **un diagnostic global et approfondi de sa situation selon un référentiel commun** à l'ensemble des organismes référents, défini par le Comité national pour l'emploi.

Si des difficultés notamment en matière de santé, de logement, de mobilité, de garde d'enfants ou tenant à une situation de proche aidant, **empêchent la personne d'initier une démarche de recherche d'emploi, elle bénéficie, dans un premier temps, d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale.**

Grâce à ce diagnostic, qui devra être régulièrement actualisé, **la personne peut être réorientée** vers un autre organisme référent plus adéquat pour l'accompagner dans ses démarches de réinsertion sociale ou professionnelle.

Les organismes « référents » sont : France travail, les missions locales, Cap emploi, les conseils départementaux et leurs délégataires (d'autres organismes, publics ou privés, dont la liste sera fixée par décret, pourront venir s'ajouter ultérieurement).

Une orientation coordonnée en fonction des besoins des personnes (entrée en vigueur au 1er janvier 2025)

L'objectif est, rapidement après l'inscription, **d'orienter la personne**, en fonction de sa situation et de ses besoins vers un organisme « référent » **le plus adapté** à son accompagnement.

Cette orientation est faite selon des **critères partagés** qui sont définis au niveau national et qui devront tenir compte à la fois de la qualification de la personne, de sa situation au regard de l'emploi, de ses aspirations, mais aussi de ses freins périphériques éventuels.

Un contrat d'engagement commun à tous les inscrits

(entrée en vigueur au 1er janvier 2025 pour les nouveaux inscrits, et au plus tard au 1er janvier 2027, pour toutes les personnes actuellement accompagnées)

Un contrat d'engagement est élaboré pour les personnes inscrites en fonction du diagnostic global et de leurs besoins. **Régulièrement actualisé** pour être au plus près de la situation de la personne, il devient un **véritable outil d'accompagnement** et non un simple document administratif. **Commun à tous les organismes référents**, il permet ainsi de faciliter le parcours des personnes.

Ce contrat précise tant **les engagements** de l'organisme référent que ceux de la personne, tout particulièrement les **obligations d'assiduité**. Il précise les objectifs d'insertion et professionnelle, les actions associées et le **niveau d'intensité de l'accompagnement**.

Enfin, pour les personnes à la recherche d'une activité salariée, ce contrat d'engagement prévoit la définition d'une **offre raisonnable d'emploi**, qui peut être précisée lorsque le projet professionnel de la personne est suffisamment établi.

France Travail, le partenaire RH des entreprises

France Travail doit être demain le partenaire RH de l'ensemble des entreprises qui recrutent et non seulement des entreprises qui le sollicitent. Les objectifs poursuivis vis-à-vis les entreprises découlent des principes du rapport de préfiguration de France travail:

- aider les employeurs à recruter plus simplement et plus rapidement pour s'ouvrir à tous les talents possibles
- mieux pourvoir à tous les besoins notamment dans les secteurs en tension et créer plus d'emplois durables

Cela veut dire d'abord traiter rapidement et avec efficacité les offres qui sont confiées à France Travail.

C'est aussi **plus de temps consacré pour « aller vers »** les entreprises notamment les TPE PME, et réaliser davantage de mises en relation, promouvoir les préparations opérationnelles à l'emploi et l'immersion professionnelle notamment dans les secteurs en tension.

Aider les entreprises à recruter plus simplement et plus rapidement et à s'ouvrir tous les talents possibles

Plateforme de services numériques personnalisés et interopérables entre les acteurs du réseau France Travail

Services numériques partagés

Un dépôt d'offres « une fois pour tous », la mise en commun de l'offre de service et l'accès à la banque de profils .

Prospection coordonnée dans une démarche Aller Vers
Offre de service commune, interlocuteur privilégié, Coopération des acteurs

Des équipes de recrutement coordonnées « dites le nous une fois »

Animation des équipes dédiées à l'aide au recrutement afin de pouvoir proposer un interlocuteur à chaque entreprise qui le souhaite

Des équipes recrutement au service des politiques de développement économique

Développement économique

Des réponses appropriées aux besoins d'implantation ou de développement des entreprises, des réponses aux besoins identifiés des filières en tension ou métiers d'avenir

Des méthodes de recrutement inclusives afin que les entreprises s'ouvrent à des profils éloignés de l'emploi

Promotion de profils et ouverture sur des profils éloignés de l'emploi

Accompagnement des entreprises à s'ouvrir à tous les profils sur un marché du travail, Améliorer l'attractivité des entreprises

Oubliez le CV, osez recruter autrement avec France Travail et ses partenaires !

Vous élargissez votre sourcing et agirez en faveur de l'inclusion



Habilités professionnelles

Immersion professionnelle



Valeurs communes

Recrutement par le sport

Recrutement par simulation



Recrutements Immersifs



Coopération gagnante

COMITÉ INCLUSION :
PRODUCTIONS ET PERSPECTIVES

04

Comité Inclusion par l'emploi : bilan à un an

Février 2023 : Lancement en plénière

Mars 2023 : 2^{ème} plénière

Avril 2023 : Escape game « déjouez le sexisme en entreprise » - 46 participants

Avril à juin 2023 : 3 ateliers collaboratifs

Atelier N°1 : Volet Communication & Attractivité

Atelier N°2 : Volet Adaptation des process RH (*recrutement et intégration*)

Atelier N°3 : Volet Freins périphériques à l'emploi (*identification et levée*)

Septembre 2023 : Webinaire Illettrisme & illettronisme en entreprise |

Comprendre, prévenir et agir

Vendredi 13 octobre : Atelier sur le management inclusif

-> Production du Vadémécum

Vadémécum destiné aux entreprises

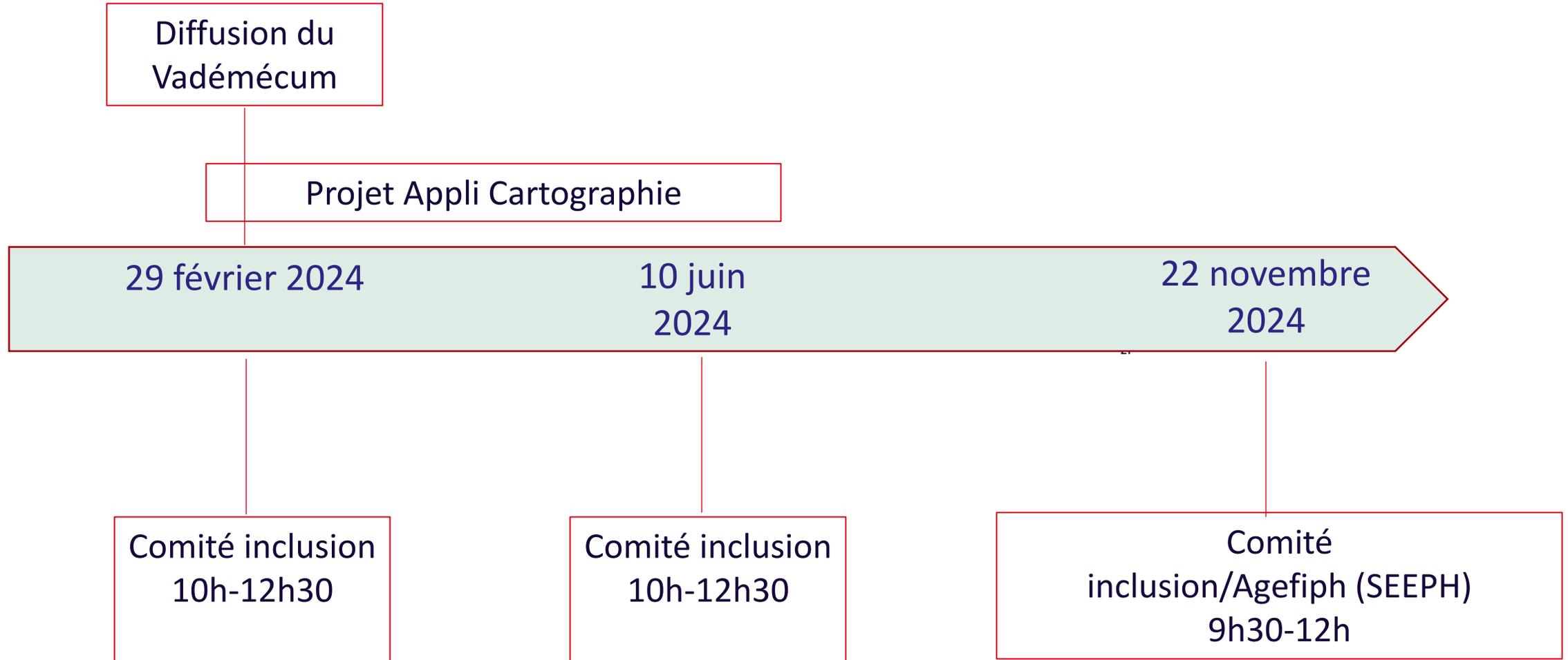


**ÊTRE / DEVENIR
UNE ENTREPRISE INCLUSIVE
POURQUOI ET COMMENT ?**

SOMMAIRE

Éditos croisés de Jean-Louis MAURIZI, Président du MEDEF Sud et Fabrice GREFFET, Président du Comité Inclusion par l'emploi du MEDEF Sud	4
Inclusion : quesaco ?	6
Qu'entendons-nous par l'inclusion par l'emploi ?	6
Qu'entendons-nous par situation de vulnérabilité économique et/ou sociale ?	7
Quels sont les publics visés ?	8
Pourquoi être inclusif ? Toutes les raisons de se lancer	9
Faut-il négocier sur le sujet de l'inclusion avec les représentants du personnel ?	10
Le cercle vertueux de l'inclusion	11
Comment être attractif ?	12
Comment recruter responsable ?	15
Comment bien intégrer ?	19
Comment consolider l'embauche ?	21
Comment sensibiliser les managers et salariés ?	23
Postface de Ludovic PARISOT	25
Directeur Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse & Principauté de Monaco	
Nos partenaires	28

Perspectives 2024



TOUR DE TABLE RETOURS QUESTIONS DIVERSES

Jeudi 29 février 2024
MEDEF Sud | Marseille